

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°38 Arrêté rendant applicable pour compter du 1 mai 1930, l'arrêté n° 652 du 22 novembre 1929 modifiant le taux du droit de délivrance du certificat de permis de conduire, .

n°38

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 avril 1930

Numéro JO  
n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro  
30 avril 1930

### VISAS

le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**le décret An 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

**Vu**l'arrêté n° 632, du 22 novembre 1929 modifiant le taux du droit de délivrance du certificat de permis de conduire

**Vu**le câblogramme ministériel n° 61 du 21 avril 1930;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Est rendu applicable, pour compter du 1<sup>o</sup> mai 1930, l'arrêté n° 632 au 22 novembre 1929 modifiant le taux du droit de délivrance du certificat de permis de conduire des véhicules automobiles.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, publié et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac